

**Nombre de conseillers**

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mille quinze le 07 avril à 20 heures 30

Date de convocation :  
01/04/2015  
Date d'affichage :  
08/04/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L**

**ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M**

**ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le budget de l'assainissement pour l'année 2015 comme suit :

Fonctionnement	Recettes :	27 311.00€
	Dépenses :	27 311.00€
Investissement	Recettes :	33 449.00€
	Dépenses :	33 449.00€

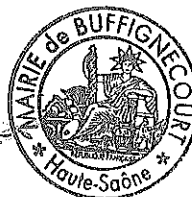
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

*Christel*  


**Nombre de conseillers**

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mille quinze le 07 avril à 20 heures 30

Date de convocation :  
01/04/2015  
Date d'affichage :  
08/04/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L**

**ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M**

**ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le budget de la commune pour l'année 2015 comme suit :

Fonctionnement	Recettes :	139 161.00€
	Dépenses :	139 161.00€
Investissement	Recettes :	93 146.00€
	Dépenses :	93 146.00€


Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

*Christel DUCHET*  


**Nombre de conseillers**

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Séance du **07 avril 2015**

L'an deux mille quinze le 07 avril à 20 heures 30

Date de convocation :  
01/04/2015  
Date d'affichage :  
08/04/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,  
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L**

**ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M**

**ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP**

**OBJET :  
Vote des 3 taxes**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les 3 taxes 2015 comme suit :

Taxe habitation : 10.36 %  
Taxe foncière bâti : 12.24 %  
Taxe foncière non bâti : 24.22 %

Les taux sont identiques à ceux de l'année 2014

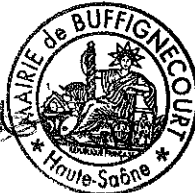
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

*Christel DUCHET*  


**Nombre de conseillers**

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Séance du **07 avril 2015**

Date de convocation :  
01/04/2015  
Date d'affichage :  
08/04/2015

L'an deux mille quinze le 07 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,  
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L**

**ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M**

**ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP**

**OBJET :**  
**Devis ONF**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame Le Maire présente au conseil municipal le devis reçu par l'ONF pour l'assistance administrative de la construction de la place de retournement dans le bois communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis pour la somme de 300€ HT et autorise Madame le Maire à signer ce dernier.

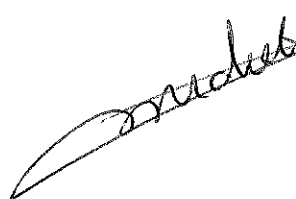
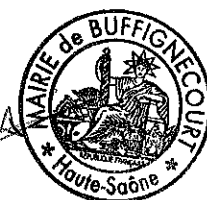
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

## Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	2
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL.  
MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mille quinze le 07 avril à 20 heures 30

Date de convocation :

01/04/2015

Date d'affichage :

08/04/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L**

**ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M**

**ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

**OBJET :**  
**Taxe assainissement**  
**2015**

Rappel : la période de facturation que ce soit pour la part fixe ou la consommation en m3 portera sur la période du 01/06/N-1 au 31/05/N

Les tarifs seront les suivants :

- Part fixe par habitation au prorata des mois de présence : 15€ l'année
- Prix au m3 : 0.35€
- Tout compteur ne pouvant être relevé se verra appliqué un forfait de 100m3.

Cette taxe ne comprend pas la redevance pour modernisation des réseaux d'eau demandée par l'Agence de l'Eau, celle-ci sera donc ajoutée à la facturation.

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Soeau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

